

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

**Jeudi 3 avril 2025**

**BUDGET PRIMITIF 2025**

**Paul Euzière**

Conseiller municipal de Grasse

Conseiller communautaire

Président du groupe

« *Grasse à Tous-Ensemble et Autrement* »

Ce Budget est -au plan comptable- prudent.

Nous l'avons dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

**Ceci dit, il comporte des choix, des réalisations et des projets, sur lesquels soit nous sommes en désaccord fondamentalement, soit en désaccord au fur et à mesure que l'on entre dans les concrétisations et que l'on constate des « dérapages » de plus en plus incontrôlés au niveau des coûts.**

Nous avons eu l'occasion de nous étonner de **l'explosion du coût de la réfection de la piscine « Altitude 500 »** à Grasse où l'on est passé en quatre mois de 14 millions à 21 millions € de coût. Ce qui est énorme.

Nous constatons **concernant « Grasse Campus », que les coûts envisagés au départ sont loin d'être ceux que nous constatons aujourd'hui** et la facture n'est pas arrêtée.

**Le Bus à Haut Niveau de Service Grasse-Mouans-Sartoux est aussi un projet dont on est incapable d'évaluer aujourd'hui le coût pour nos finances.** Mais il est certain que ce seront des dizaines de millions d'€.

Quel sera réellement le coût de ce service, de son investissement et de son fonctionnement ? Pour combien d'usagers au quotidien ?

**On avance dans des réalisations sans en maîtriser les coûts ni en investissement, ni en fonctionnement.**

**Il y a la suppression du parking gratuit de la gare SNCF et son remplacement par un « Jardin de pluie ». Pour quel montant ? Deux millions d'€ ?**

**Il y a enfin l'absence de réflexion sur la mutualisation et l'extension de certains services communaux et communautaires** qui devraient faire l'objet d'une réflexion parce que nous sommes dans **une incohérence totale de gestion entre communes et parties de la CAPG.**

**Aucune cohérence dans la gestion des centres d'accueil périscolaires** : dans une partie de la CAPG –les communes de l'ancienne Communauté de Communes de Terres de Siagne, ces centres sont gérés par la CAPG, à Grasse, par une association...

**Aucune cohérence dans la gestion de la restauration collective et des cantines scolaires** : ici en régie, là en Délégation de service Publique à un groupe privé.

**Aucune cohérence dans la gestion du futur crématorium de Grasse.**

Si nous nous réjouissons que le bon sens et l'intérêt public l'aient emporté avec une gestion en régie publique et non une DSP, son périmètre devrait être communautaire.

**Aucune cohérence non plus sur la gestion de l'énergie solaire et du photovoltaïque** qui devraient faire l'objet d'une réflexion à l'échelle de notre intercommunalité